

Châtillon, le 10 Décembre 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mercredi 17 octobre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 17 OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES TRENTE les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 13, en présence du public et sous la présidence de **Mme GOURIET Martine**, Adjointe à la Maire et **Mme MORANGE-MAJOUX Françoise**, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 7 octobre 2024**.

Présents et présentes :

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, co-présidente

M. BOURLON Michel, Mme CASTAING-DEBAT Clothilde, Mme CHAMBONNET Geneviève, Mme FAVEREAU Amélie, M. GLAPIAK Erwan, M. GUTMANN-FAURE Ulysse, Mme JASTIER Sylvie, M. MICHEL Alain, M. MOULIN Jean-Marc, M. NADITCH Bruno, Mme PEREZ CERUELO Ana Isabel.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Mme la Maire
M. HANAFI Akram, en charge des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative.

Invités :

M. PALAIN Olivier, Directeur des Services Techniques
Mme MONTALETANG Maud, Directrice de la prévention et de la tranquillité publique.
M. SAINTENOY Thibault, chef de service de la Police Municipale.

Absents excusés : M. MERIALDO François, Mme MOUSSAOUI Louisa.

Absentes : Mme SLOMSKA Cécile.

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024.
2. Compte rendu
3. Plan de circulation -Projet global et Focus sur le projet Gabriel Péri
4. Stationnement- notamment le stationnement avenue Clément Perrière
5. Avancement des travaux du stade nautique et conséquences sur le voisinage
6. Point célébrations et événements de la ville
7. Temps d'échange avec les conseillers
8. Temps d'échange avec le public

Mme GOURIET ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants, aux conseillers de quartier et au public.

Elle rappelle les règles de fonctionnement des séances afin de prévoir leur bon déroulement :

- Respecter le timing, la durée de la réunion doit se tenir sur deux heures.
- Se respecter les uns les autres,
- S'exprimer en toute sincérité, en recherchant l'intérêt général
- Participer activement aux sujets et aux séances.
- La parole sera d'abord donnée aux conseillers de quartier puis ce sera au public de s'exprimer.

Elle mentionne également la nouvelle organisation des conseils de quartier, avec l'arrivée de M. HANAFI comme interlocuteur principal entre les conseillers de quartier et les élus.

M. HANAFI se présente à l'assemblée :

Résidant à Châtillon, il a intégré la mairie en août dernier et est désormais en charge des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative. Succédant à Mme LEFUR, il s'engage à garantir une collaboration fluide et accessible à tous.

Il reste disponible par courriel et encourage l'utilisation de l'application mobile « Mon Châtillon ».

Il insiste sur la simplicité et l'intuitivité de cette application, qui permet de signaler rapidement tout problème rencontré et de contacter les services municipaux efficacement.

Mme GOURIET exprime ensuite ses remerciements.

Elle remercie le directeur des services techniques de la ville, la directrice de la police municipale, son agent, présent exceptionnellement pour répondre aux questions des conseillers de quartier sur des sujets techniques et de sécurité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, elle leur donne la parole pour traiter ces thématiques prioritaires.

Tout d'abord : un point sur le stationnement suite à la concertation du dernier conseil.

La municipalité prend la parole et apporte des précisions sur les avancées concernant le stationnement. Elle rappelle que la phase de concertation, qui a permis de recueillir les attentes des habitants, a été suivie d'une phase d'arbitrage.

Dans le cadre de cette démarche, un bureau d'études sera mobilisé pour accompagner les négociations avec le délégataire pour améliorer les modalités de stationnement payant.

La municipalité a proposé des améliorations pour aboutir à des changements concrets qui reflètent les demandes de nos différents débats.

Plusieurs questions ont été posées en amont en lien avec le stationnement :

*Pourquoi les camions se stationnent-ils autour du stade alors que les emplacements ne sont pas adaptés voire interdits ?

*Quel forfait de stationnement sont prévus aux professionnels qui ont des camions ?

*Comment verbalise-t-on un stationnement ?

*Que fait-on pour les stationnements gênants de voiture en soirée ?

*Que fait-on pour les voitures des riverains gênantes en journée ?

*Quelles sont les caméras de surveillance qui sont installées dans le quartier ou en prévision ?

La Directrice de la Police Municipale a proposé d'aborder le thème de la sécurité, notamment par le biais du système de vidéoprotection présent dans le quartier :

1. Caméras issues de l'ancien système :

Ces caméras, bien qu'anciennes, sont en bon état de fonctionnement. Elles couvrent les zones suivantes : Avenue Marcelin Berthelot / Avenue Clément Perrière / rue Jean Bouin Malakoff / Place Aywaille.

2. Caméras issues du nouveau système : Avenue de Paris / Boulevard de Stalingrad / Marcelin Berthelot / Guynemer / Rue de Malakoff / rue Alfred de Musset / Stade municipal.

3. Caméras supplémentaires : trois caméras sont installées au niveau du stade et des sites de l'aérospatiale : boulevard de Vanves / rue Jules Védrières, boulevard de Vanves / avenue Clément Perrière, boulevard de Vanves / Allée E. Brandt

Le système de vidéoprotection est opérationnel et fonctionne bien. Des opérateurs sont présents en journée pour surveiller les images en temps réel. Ils peuvent effectuer des actions de vidéoprotection ou de vidéo-verbalisation lorsque cela est nécessaire.

La municipalité prévoit de renforcer le Centre de Supervision Urbain (CSU) afin d'améliorer les capacités de réponses aux demandes des administrés.

En cas de problème ou d'urgence, il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à contacter la police municipale par téléphone. Les opérateurs peuvent :

- Vérifier les lieux grâce aux caméras.
- Guider les agents de police municipale sur le terrain.
- Solliciter des renforts de la police nationale si nécessaire.

L'application « Mon Châtillon » est également utile, notamment pour signaler des problèmes de stationnement gênant via la rubrique dédiée.

Questions / Réponses avec la Directrice de la Police Municipale :

- La vidéoprotection comprend-elle les images et le son ?

→ Nous disposons uniquement des images, qui sont enregistrées pour une durée de 15 jours. Aucun son n'est capté.

- Intervenez-vous systématiquement lorsque vous repérez une situation anormale ?

→ Lorsqu'une situation anormale est détectée, l'opérateur peut guider les collègues sur le terrain. Si l'équipe est déjà mobilisée sur d'autres interventions, les déplacements se font en fonction du degré d'urgence. La police nationale peut également intervenir si elle est disponible.

- Vous avez évoqué des verbalisations. De quel type s'agit-il ?

→ Cela dépendra de l'agent :

- Soit il s'agit d'un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), auquel cas il s'agit de verbalisations pour stationnement gênant.

- Soit il s'agit d'agents de la Police Municipale, qui interviennent pour des infractions graves génératrices d'accidents comme l'utilisation du téléphone portable, le non-respect des panneaux de

signalisation (« stop », feux rouges, cédez-le-passage), ou encore le franchissement de lignes continues.

- Peut-on verbaliser les excès de vitesse ?

→ Nous ne pouvons pas verbaliser un excès de vitesse depuis un système de vidéoprotection.

Cependant, depuis 2021, à la demande de Madame la Maire, la Police Municipale est équipée de radars et effectue régulièrement des opérations de contrôle en journée, y compris la nuit, comme sur l'avenue de Verdun où des verbalisations ont eu lieu.

La Police Municipale dispose en effet d'un cinémomètre mobile, qui permet de réaliser des contrôles de vitesse en toute discrétion, dans tous les secteurs de la ville. C'est pourquoi il est important de signaler les excès de vitesse via l'application dédiée, afin que les dispositifs nécessaires puissent être déployés rapidement pour limiter ces infractions et assurer la sécurité.

Mme GOURIET rebondit sur une question posée par de nombreux conseillers de quartier concernant les excès de vitesse dans les rues Jean Bouin, Perrière, et Berthelot.

- Peut-il y avoir une opération « coup de poing » dans ces rues ?

→ Tout est possible. Dès qu'un signalement est lancé via l'application ou par contact direct, les agents peuvent effectuer des contrôles dans le secteur. Il est également utile de connaître les moments de la journée ou de la soirée pendant lesquels les excès de vitesse sont les plus fréquents.

- Qu'en est-il des stationnements payants abusifs des camions ?

→ Pour les voitures ventouses, vous pouvez alerter la PM. La municipalité précise que le stationnement payant est verbalisé par une société privée travaillant pour le délégataire.

- Êtes-vous habilités à traiter la problématique des cyclistes qui ne s'arrêtent pas aux feux rouges ?

→ Nous recevons effectivement régulièrement des remontées sur cette problématique. Nous avons pris en compte cette difficulté et prévoyons de mener des opérations de prévention auprès des cyclistes, suivies d'opérations de contrôle et de verbalisation en cas de non-respect des règles de sécurité routière.

Mme GOURIET demande si d'autres secteurs posent problème dans le quartier, afin d'envisager la mise en place de radars mobiles.

- Un camion peut-il se garer sur deux places de stationnement payant ?

→ Ce n'est pas la PM qui gère le stationnement payant, mais le prestataire.

La municipalité précise que le contrat de délégation signé en 2017 prévoit un tarif unique pour tout type de véhicule. La verbalisation est également au même tarif pour un camion ou une voiture.

Un conseiller de quartier a évoqué la possibilité d'interdire le stationnement des camions de professionnels sur des emplacements réservés aux voitures.

- Le stationnement des motos et scooters est-il payant à Châtillon ?

→ Non, mais en théorie, il devrait l'être. Cependant, ils ne sont pas verbalisés.

- Avez-vous entendu parler de l'histoire des faux policiers rue Guy Môquet où des cambriolages ont eu lieu ? Qu'en est-il sur le sujet ?

Nous sommes en relation étroite avec le commissariat de Montrouge et échangeons sur ce sujet.

→ Un incident a eu lieu à Châtillon. L'enquête est en cours, donc nous ne pouvons pas divulguer d'éléments pour le moment. Un scénario a été identifié : un agent des eaux accompagné de deux faux policiers.

Nous travaillons sur la communication concernant les vols par fausse qualité (VFQ) afin de sensibiliser la population, notamment les personnes âgées.

Il est important de rester vigilant, de vérifier les cartes professionnelles, et de contacter la PM ou la Police Nationale en cas de doute. Décrire les personnes de manière précise (physique, véhicule, plaque d'immatriculation) est crucial pour les enquêtes.

Ne jamais appeler les numéros figurant sur des documents suspects, car ils pourraient être frauduleux.

- Quand on fait des signalements, le délai de traitement n'est pas toujours rapide. Peut-on y remédier ?

→ Selon la procédure, un stationnement abusif nécessite une première constatation et un marquage du véhicule. Si le véhicule ne bouge pas pendant 7 jours, il devient alors en infraction pour stationnement abusif. Cependant, si le véhicule se déplace de 5 cm, le délai est repoussé de 7 jours.

En cas de signalement non traité, n'hésitez pas à contacter la PM par téléphone ou à renouveler le signalement en précisant que le premier est resté sans réponse.

- Y a-t-il une volonté de mettre en place davantage de dispositifs ?

→ Depuis 2020, le nombre de caméras a doublé, avec un investissement d'un million d'euros. Ces caméras sont également connectées à la Police Nationale via un système de transmission des informations.

De plus, les effectifs affectés à la vidéoprotection sont passés d'un agent à quatre, et les plages horaires ont été étendues, notamment pendant les événements municipaux. Les vidéos sont conservées pendant 14 jours avant d'être détruites.

- Combien d'agents compte la Police Municipale dans son équipe ?

→ Nous avons 18 agents de Police Municipale et 7 recrutements en cours, sans compter les ASVP, les agents des points écoles et les agents civils.

- Qu'est-ce qu'un ASVP ?

→ Un ASVP, c'est un Agent de Surveillance de la Voie Publique. Il intervient principalement sur le stationnement gênant, les problématiques liées à l'environnement, et les dépôts sauvages.

- Pouvez-vous intervenir sur les véhicules stationnés dangereusement le soir, notamment sur la place Aywaille ?

→ Une caméra de vidéoverbalisation est installée sur cette place. Les voitures sont régulièrement verbalisées en temps réel. Nous pouvons également envoyer une patrouille sur les lieux pour des passages préventifs.

Une conseillère propose de trouver un espace dédié aux camions pour éviter leur concentration dans certains quartiers.

- Peut-on faire des rappels auprès des chauffeurs de bus qui ne ralentissent pas ?

→ La RATP nous autorise à verbaliser les chauffeurs. Ceux-ci reçoivent une amende et font l'objet de procédures disciplinaires.

Mme GOURIET remercie la Police Municipale pour son intervention et pour le travail fourni.

Elle aborde le prochain sujet sur les points des chaussées qui se dégradent dans le quartier et notamment à l'angle de Roland Garros / Jean Bouin.

M. PALAIN, directeur des Services Techniques, prend la parole pour évoquer l'affaissement du trottoir au niveau de la rue Jean Bouin / rue Roland Garros. Cet incident sera pris en charge très rapidement par l'entreprise responsable des travaux du terrain synthétique.

En effet, l'affaissement a été causé par le poids d'un camion qui s'est garé sur le trottoir.

- ✦ Au niveau des différents trous sur la voirie, la municipalité a transféré la voirie à Vallée Sud depuis septembre 2024. Des campagnes ont été lancées pour la reprise des nids de poules, des interventions d'urgence sont menées, en attendant les réparations définitives. Plusieurs campagnes un peu plus générales : ils reprendront des rustines plus importantes des enrobés à chaud qui seront plus pérennes. Avenue Marcelin Berthelot, entre Darty et rue Guynemer quelques reprises ont été faites.
- ✦ Nous avons sollicité Vallée Sud afin d'étudier la possibilité de requalifier la rue Guynemer au carrefour du stade avec la création d'un plateau surélevé ou de coussins berlinois. Les dos d'âne étant interdits sur les cheminements de bus. Cette voirie contient de l'amiante ce qui rend difficile les interventions et engendre des coûts élevés pour leur réalisation. On procède donc par tronçon et on privilégie la sécurisation de cette zone-là pour laquelle de nombreuses remontées nous ont été faites par le conseil d'école.
- ✦ Il y aura des reprises ponctuelles pour supprimer les nids-de-poule et réparer les dégradations de la chaussée, notamment dans la zone de Berthelot et ses alentours. En revanche, pour ce qui est de la requalification complète des revêtements, cela reste à l'étude. Nous allons suivre le projet et valider une version définitive lorsqu'elle nous sera présentée. Ce projet représentera une part significative du budget de cette année-là.
- ✦ Un plateau surélevé a déjà été installé juste avant les stades, et cela a permis de ralentir la circulation.
- ✦ Nous pourrions aussi envisager l'installation ponctuelle de coussins berlinois à certains endroits. Cependant, ces dispositifs peuvent susciter des plaintes liées aux vibrations, surtout près des habitations. À chaque installation, on doit trouver des systèmes différents pour limiter les vibrations, comme des dispositifs ou des structures spéciales. Ces vibrations, causées par le passage des véhicules ou le déplacement des stocks, créent non seulement du bruit mais aussi des fissures dans les maisons proches.

Une amélioration a été relevée par les conseillers de quartier.

Concernant la voirie, plusieurs rues ont déjà été rénovées, comme la rue de Malakoff et, récemment, la rue Guynemer. L'année prochaine, un autre tronçon sera refait. Cependant, la ville est grande et de nombreuses routes sont en mauvais état depuis longtemps. Aujourd'hui, les coûts sont beaucoup plus élevés qu'avant, notamment avec l'inflation.

Avec le soutien de Vallée Sud Grand Paris, les investissements pour la voirie seront multipliés cette année, notamment avec les travaux rue Gabriel Péri et on continuera sur les prochaines années. Même si les budgets augmentent par rapport au mandat précédent, il est impossible de tout rénover en même temps.

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024.

L'approbation du compte rendu du précédent conseil de quartier est adoptée à l'unanimité.

2.Compte-rendu :

Mme GOURIET rappelle que les procès-verbaux sont disponibles sur le site de la ville.
Le procès-verbal du 12 juin 2024 a été envoyé à tous les conseillers pour lecture et validation.
Elle fait un point sur l'ordre du jour : le compte rendu du dernier conseil avait été envoyé et approuvé.
Il reste à le signer.

3.Plan de circulation -Projet global et Focus sur le projet Gabriel Péri

Concernant le plan de circulation, Madame GOURIET partage les avancées, sans entrer dans les détails pour ne pas allonger la réunion, les travaux rue Gabriel Péri avancent bien.
Les travaux ont bien avancé et permettront d'avoir de beaux espaces pour en faire profiter les Chatillonnais lors des fêtes.

Certaines découvertes ont été faites pendant les travaux, comme des rails de tramway ou des pavés laissés sur place lors d'anciennes rénovations. Ces matériaux ont été recyclés, et le chantier se déroule dans les temps et arrivera à terme fin avril.

Autre point : un terrain situé à l'entrée de la rue Gabriel-Péri a été acquis par la municipalité. Il devait initialement accueillir un immeuble, mais à la place, ce sera un espace vert, ce qui est plus agréable pour cette entrée de ville. Le projet est bien engagé, et les habitants sont invités à venir voir les aménagements le 23 novembre à 10h devant le restaurant Le Castello.

4.Stationnement- notamment le stationnement avenue Clément Perrière

Une conseillère évoque que le stationnement payant place d'Aywaille a largement amélioré cet axe en permettant une rotation des véhicules.

Néanmoins, les camions et les nuisances liées à l'entreprise Ehrmann, notamment le bruit des déchargements tard le soir et le stationnement abusif, continuent.

Une discussion est à prévoir avec l'entreprise Ehrmann. La municipalité s'engage à trouver des solutions pour limiter ces désagréments.

Un conseiller propose que l'entreprise pourrait garer ses camions sur un terrain vague dans le quartier. La municipalité autorise ce terrain vague pour entreposer les matériaux des travaux rue Gabriel Péri, ce qui évite des trajets inutiles et limite l'encombrement sur le chantier.

5.Avancement des travaux du stade nautique et conséquences sur le voisinage

✦ Le directeur du cabinet précise que les travaux ont pris du retard.
Initialement, la déconstruction devait s'achever en 2025, mais elle se prolongera jusqu'en 2026.

Ensuite, un important travail de consolidation aura lieu en 2026, car les normes actuelles sont beaucoup plus strictes qu'il y a 35 ans, quand le précédent équipement a été construit. Ce chantier a été sous-estimé au départ.

- ✦ Aujourd'hui, on nous annonce que les travaux de construction commenceront en 2027, pour une ouverture en 2028 (au lieu de 2027 comme prévu initialement). Il s'agit d'un projet d'envergure, avec un budget de 40 millions d'euros. Cette future piscine sera l'une des plus belles de France. Cependant, la durée des travaux s'explique par des contraintes modernes : recyclage des matériaux, gestion de l'amiante, normes environnementales.
- ✦ Les nuisances actuelles sont surtout liées à la déconstruction. Celles de la construction proprement dite – avec les grues et l'injection de béton – commenceront fin 2026 ou en 2027. À ce moment-là, les conseils de quartier permettront de suivre l'évolution du chantier.
- ✦ Sur la question du stationnement : le parking en face appartient à Vallée Sud Grand Paris qui l'a transféré avec le terrain du stade nautique. À terme, ce terrain sera vendu à un promoteur immobilier pour récupérer une partie des 40 millions d'euros d'investissement. L'enjeu ce sera de veiller à Châtillon, à ce que cette future opération immobilière soit acceptable pour les riverains. Nous avons proposé d'inclure un niveau de parking public dans ce projet immobilier, pour répondre aux besoins des usagers du stade nautique et des habitants du quartier. Aujourd'hui, rien n'est encore décidé, et aucun promoteur n'a été désigné.

En attendant, il existe un problème de stationnement anarchique, notamment avec des voitures ventouses, des camping-cars et des camions sur le boulevard de Vanves et aux abords de la piscine. Pour libérer des places, nous envisageons de passer cette zone en stationnement payant ou en zone bleue. Cela incitera les non-résidents à ne plus y laisser leur véhicule.

Aujourd'hui, beaucoup de gens, souvent non-résidents de Châtillon, laissent leur voiture dans ces zones, notamment boulevard de Vanves ou près de la piscine. Si ces zones deviennent payantes, ils devront chercher d'autres solutions. Cela permettrait aussi de trouver des places pour les résidents ou les visiteurs du stade nautique.

Nous sommes en 2024, et les usages évoluent : certains viennent en voiture, d'autres en vélo ou en bus. Nous devons nous adapter et prévoir des solutions à court et moyen terme. Par exemple, lors de la construction de nouveaux immeubles, nous pourrions prévoir un niveau de parking public. Ce parking pourrait servir aux visiteurs du stade ou être loué à des habitants pour une utilisation à long terme. Mais pour le moment, rien n'est décidé. Nous n'avons ni promoteur ni projet concret.

- Une conseillère questionne sur le fait qu'il n'y a pas de parking prévu à Châtillon, contrairement à d'autres équipements similaires sur le territoire, comme les piscines de Sceaux ou d'Antony. Pourquoi ? Cela peut sembler incohérent, surtout pour un projet de cette ampleur.

→ La décision est actée, il n'est pas nécessaire de débattre plus longtemps sur le sujet.

Certains craignent que l'absence de parking entraîne du stationnement sauvage et des problèmes de sécurité autour du stade.

La municipalité précise qu'il n'y avait pas de parking à cet endroit, donc il n'y a pas de réduction du nombre de places.

La récente actualité tragique à Paris démontre l'importance des aménagements sécurisés pour les cyclistes, avec une séparation claire entre les voitures et les vélos.

À Châtillon, la ville a travaillé sur des aménagements permettant de cohabiter entre voitures et vélos. La piste cyclable de la rue Malakoff a été largement saluée.

6.Point célébrations et évènements de la ville

Octobre

- 22 octobre à 11h : commémoration des fusillés de Châteaubriant.
- 31 octobre : célébration d'Halloween pour les enfants avec distribution de bonbons.
Plusieurs points d'animation seront ouverts en ville.

Novembre

- 9 novembre : commémoration de la mort du général de Gaulle.
- 11 novembre : célébration de l'Armistice.
- 16 et 17 novembre : We Game.
- 30 novembre : loto du Téléthon.

Décembre

- 13 au 15 décembre : marché de Noël à la rue de la Mairie.

Enfin, de nombreuses activités culturelles continuent : représentations au théâtre, séances au cinéma et concerts au conservatoire. À Châtillon, il y a toujours quelque chose à faire le week-end !

7.Temps d'échange avec les conseillers

- Quel est le budget alloué par Vallée Sud au niveau des travaux ?

→ Un budget d'investissements est alloué pour la ville de Châtillon et la municipalité fait les arbitrages.

- Une conseillère s'inquiète au niveau du carrefour Jean Mermoz

Ce carrefour, notamment celui du stade et celui près de Mermoz, est dangereux depuis des années. Il est urgent de faire quelque chose. Nous espérons qu'en 2025, une solution sera mise en place et qu'elle apportera une nette amélioration, très attendue par les parents d'élèves et les habitants du quartier.

→ La Municipalité travaille sur la voirie depuis septembre. Il a été transmis nos priorités pour sécuriser le carrefour Guynemer et celui du stade, mais la faisabilité doit encore être étudiée.

Installer un plateau surélevé paraît simple, mais cela demande de prendre en compte les niveaux de la voirie et les écoulements d'eau.

Mme GOURIET précise que l'étude est en cours : une fois l'étude terminée, le projet sera présenté en Conseil de quartier pour valider l'aménagement prévu. Mais ce n'est pas dans l'immédiat puisqu'on parle d'une réalisation en 2025. Le planning précis sera probablement présenté au prochain conseil.

Enfin, concernant le planning des travaux, étant donné la fréquentation de cet axe, il est probable qu'ils soient réalisés pendant les vacances d'été, en juillet ou en août, pour minimiser les impacts sur la circulation.

La municipalité précise que cela reste coûteux, car il faut réaliser des études, mais ce n'est pas non plus un projet aussi lourd que celui de Gabriel Péri qui nécessite des études spécifiques.

- Est-ce que des travaux sont prévus, notamment pour la qualité de la route ou l'éclairage ? Les ralentisseurs (ou coussins) sont déjà en place, mais y a-t-il des échéances pour d'autres interventions ?

→ Aujourd'hui, il n'y a pas de projet de requalification complète de la rue. Nous ne faisons pas d'aménagement, mais uniquement des réparations basiques.

Pour l'instant, aucun grand chantier n'est prévu, mais des petites réparations (rustines, etc.) seront effectuées si besoin. L'objectif est d'utiliser des techniques plus durables, car les réparations à froid ne tiennent pas longtemps.

- Question : Serait-il possible d'envisager une action « coup de poing » pour traiter cela de manière préventive et éviter des dégradations importantes ?

→ Vallée Sud, à ce niveau, est assez réactif. La municipalité a conscience de l'état global de la voirie, qui est effectivement en mauvais état en raison de nombreuses années sans entretien suffisant. Une campagne d'interventions a déjà commencé : ils ont réalisé plus de 70 interventions sur la ville.

→ Tous les signalements effectués sur l'application "Mon Châtillon" ont été transférés à Vallée Sud pour être pris en compte dans leur tournée. Ils souhaitent tester un nouveau système à Châtillon, en découpant les interventions quartier par quartier. Leur idée est d'envoyer une entreprise mandatée par leur bailleur pour réparer les nids-de-poule, les trottoirs abîmés, et refaire les aménagements de façon globale.

→ Cette méthode est plutôt efficace, car attendre les signalements mène souvent à des interventions dispersées.

Leur fonctionnement repose sur des loyers versés par les villes (ou communes). Tous les trois mois, ils font un bilan entre les loyers perçus et les interventions réalisées. Cela les incite à intervenir activement pour reboucher les trous, réparer les équipements, etc. Ce système est donc assez proactif. Cela fait un mois et demi que ce transfert a eu lieu, et bien que la mise en place prenne du temps, les premiers résultats sont encourageants. Leur capacité d'intervention est nettement supérieure à ce qu'on avait avant.

- Concernant l'entretien des panneaux (signalisation verticale et horizontale), cela aussi a été transféré à Vallée Sud ?

→ Si un panneau ne fonctionne pas, il faut passer par l'application "Mon Châtillon", qui redirige vers le site de Vallée Sud pour effectuer un signalement.

Mme GOURIET souligne que c'est une initiative positive et que des améliorations significatives pour le quartier sont déjà visibles.

Mme GOURIET propose d'aborder le sujet concernant la Square Dreyfus et les problèmes liés aux passages piétons et aux priorités.

Un conseiller fait remarquer 2 problématiques :

1. L'Intersection au niveau du stade et des immeubles (Malakoff/Jean Bouin)

Les marquages au sol, comme les petits carrés censés indiquer un "cédez-le-passage", ne sont pas respectés, surtout par les cyclistes.

Peut-être faudrait-il renforcer la signalisation ou faire un peu de prévention à cet endroit ?

2. La sortie de la piste cyclable, en venant de la piscine vers Jean Bouin

Un problème de visibilité se pose à cause de la végétation à gauche. Elle cache les cyclistes, et ils débouchent parfois brusquement sur le carrefour. C'est dangereux, surtout pour les piétons ou les voitures qui arrivent sur le dos d'âne juste après. Peut-on tailler la végétation ou mieux aménager cet espace ?

→ La question sera étudiée afin d'améliorer la visibilité dans cet axe.

Concernant la piste cyclable qui s'arrête à la rue de Malakoff : la continuité pose problème, notamment sur le boulevard de Vanves et la jonction vers la rue Jules Védrières. Du côté de Malakoff, on attendait la fin du projet du stade nautique avant de refaire la voirie, pour éviter de dégrader les aménagements à cause des travaux.

Sur l'autre côté, le problème est la largeur insuffisante. Le trottoir est déjà étroit, et ajouter une piste cyclable tout en respectant les normes (même en supprimant des places de stationnement) reste compliqué.

L'éclairage est insuffisant rue Jean Mermoz, cela devient problématique pour les piétons, surtout à proximité de l'école. Les arbres, qui ont beaucoup poussé depuis l'installation des lampadaires, bloquent la lumière.

Le souci vient souvent du fait que l'éclairage public date de longtemps. À l'époque, les arbres n'étaient pas aussi développés qu'aujourd'hui, ce qui complique la situation. Tout revoir coûterait très cher, donc il faudrait plutôt envisager des solutions ponctuelles, comme ajouter des traversées piétonnes mieux éclairées ou renforcer l'éclairage public à certains endroits.

L'éclairage public est également transféré à Vallée Sud.

Un conseiller soulève la bonne initiative des petits bonhommes réfléchissants installés près de l'école Joliot-Curie. On les appelle "Arthur". C'est une demande du Conseil d'école, et pour une première, c'est positif. Cela a coûté environ 200 €, donc rien d'excessif. On teste pour voir les résultats avant d'en mettre dans d'autres écoles de la ville. Si ça fonctionne bien, on pourrait en commander davantage, avec peut-être des modèles différents, « Zoé » pourrait venir rejoindre « Arthur. »

- Un conseiller demande si la solution ne pourrait pas être un marquage au sol ou une signalisation pour indiquer le partage de la route ?

→ Cela sensibiliserait les automobilistes à la présence des cyclistes et des piétons. Mais cela reste à étudier.

- Y a-t-il la possibilité d'ajouter des plots en plastique pour matérialiser les pistes cyclables par endroits ?

→ Impossible la route est trop étroite.

Un conseiller de quartier met en avant la prise en charge des espaces verts : beaucoup de choses positives ont été faites, notamment avec les vivaces et les plantes pérennes.

- Cependant, certains quartiers, comme Jean Bouin, semblent moins bien entretenus.

Il y a aussi le problème des propriétaires qui ne taillent pas leur végétation, ce qui gêne parfois les trottoirs.

→ La municipalité précise à ce sujet qu'une fonctionnalité a été ajoutée dans l'application de la ville : on peut signaler ces cas, et la Police Municipale intervient ensuite pour demander aux propriétaires de faire le nécessaire. Si ce n'est toujours pas fait, on leur explique qu'un prestataire interviendra à leurs frais. Certaines rues ne sont pas toujours surveillées, alors vos signalements sont utiles.

- Un conseiller informe qu'il y a deux ans, une plaque d'égout devant chez lui a été remplacée par un modèle avec du caoutchouc pour réduire le bruit des véhicules. Le résultat est excellent : plus aucun bruit. Cependant, un signalement avait été fait pour deux plaques, mais une seule a été changée. Avez-vous un programme pour remplacer ces plaques ? Ce type d'amélioration est vraiment efficace.

→ Concernant les vibrations causées par les bus, le Service Technique va faire récemment un test sur une plaque avec caoutchouc rue Division Leclerc. Cela pourrait réduire les nuisances.

8. Temps d'échange avec le public

- Une personne du public vit près du stade nautique, au 63-67 rue de Malakoff. Lors des travaux de démolition, elle dit avoir subi des répercussions sur son immeuble : bruit, vibrations, et même des secousses. Elle n'a pas été convoquée pour un référé préventif, alors que cela aurait dû être fait.

→ Le référé préventif est une procédure où un expert, désigné par un juge, établit un périmètre pour prévenir d'éventuels litiges liés aux travaux. La Ville a transmis les demandes, mais c'est l'expert qui définit le périmètre. Si vous souhaitez vérifier si vous étiez inclus, contactez la Ville.

- Pendant les travaux, le public affirme avoir observé des camions transportant des matériaux dangereux. Selon lui, les ouvriers portaient des combinaisons de protection spéciales. Par ailleurs, il se demande si la poussière présente dans l'air pourrait être liée à ces activités.

→ Le directeur technique, Olivier PALAIN a expliqué que le traitement de l'amiante est très réglementé. Les zones concernées sont hermétiquement confinées, ventilées et sous pression. Il y a des prélèvements d'air avant la levée des dispositifs pour garantir qu'aucune particule ne reste. Pour la démolition, des brumisateurs sont utilisés pour éviter la propagation de poussière. Les procédures sont strictement encadrées par des organismes de contrôle.

- Sur la circulation des vélos, une personne du public rappelle que les cyclistes se sentent souvent en danger face aux automobilistes. Une sensibilisation est nécessaire, surtout pour les automobilistes, car ils représentent une menace pour les autres usagers. Les incivilités au volant sont un problème majeur.

→ Il faut sécuriser et apaiser la circulation pour tous : vélos, piétons, voitures.

Le débat est nécessaire, notamment après l'accident tragique d'un cycliste tué récemment par une voiture sur une piste cyclable. Cela montre l'urgence de créer des infrastructures qui protègent tous les usagers.

- Peut-on aborder le sujet des moustiques au prochain conseil de quartier qui restent encore très présents ? Et qu'elles seront les mesures prises ?

→ Concernant le moustique tigre, la ville a pris des mesures, mais la clé pour limiter sa prolifération repose sur chacun. Il faut éviter toute eau stagnante (dans les gouttières, pots, poubelles, etc.). Une réunion publique a été organisée, mais peu d'habitants sont venus. Nous envisageons de sensibiliser les quartiers en distribuant des flyers ou en organisant des réunions locales.

- Pour ce qui est de la barrière devant la synagogue, elle ne peut pas être déplacée pour le passage des cyclistes.

→ Pour des raisons de sécurité (plan Vigipirate), la barrière ne peut pas être déplacée.

Une fois la fête religieuse terminée, des barrières fixes seront demandées pour ne plus gêner la piste cyclable.

- Concernant l'intersection Clément-Perrière, il y a une confusion sur les priorités entre voitures et cyclistes ? Nous ne savons pas qui est prioritaire, comptez-vous mettre en place un signalement pour éviter toute ambiguïté ?

→ Nous étudions la possibilité d'ajouter un marquage au sol ou un panneau pour clarifier les règles de circulation.

- Sur le terrain appartenant à EHRMANN, la ville a-t-elle racheté ce terrain et avez-vous une idée sur les projets prévus ?

→ Une réunion avec les riverains et la ville est prévue avant le prochain Conseil de quartier pour discuter de l'avenir de ce terrain.

Il faut savoir que la ville a repris le terrain appartenant à EHRMANN en mettant fin à la convention qui avait été signé avec l'ancienne municipalité quasiment gratuit.

Madame GOURIET remercie la participation de chacun et propose de fixer la date du prochain conseil de quartier.

Date du prochain conseil : 13 février 2025 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h39.

Adjointe à la Maire

Co-présidente

GOURIET Martine

MORANGE-MAJOUX Françoise